REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du territoire
OCEau

FORMULAIRE TRAVAUX D'AMENAGEMENT, D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU ET DU LAC – K19

https://www.ge.ch/travaux-lac-cours-eau

- **Règlement sur l'utilisation des eaux superficielles et souterraines du 5 mars 2003 (L 2 05.04)**
- **Article 8 de la loi fédérale sur la pêche du 21 juin 1991 (R.S. 923.0)**
- **Article 19 de la loi cantonale sur les eaux du 5 juillet 1961 (L 2 05) - Article 19, alinéa 2 de la loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991 (LEaux – RS 814.20)**

FORMULAIRE VALABLE POUR :

☐ **REQUÊTE EN AUTORISATION POUR TRAVAUX SELON L'ARTICLE 8 DE LA LOI FEDERALE SUR LA PECHE DU 21 JUIN 1991**

☐ **REQUETE EN AUTORISATION D'AMENAGEMENT, D'ENTRETIEN D'UN COURS D'EAU* OU DE SES RIVES**
*Le lac est considéré comme un cours d'eau.

☐ **REQUÊTE EN AUTORISATION DE POMPAGE**

☐ **CREATION D'UN NOUVEL EXUTOIRE (POINT DE REJET)**

Requérant : Tél. :

Adresse :

Mandataire : Tél. :

Adresse :

Propriétaire : Tél. :

Adresse :

Objet (description) :

Lieu (adresse) :

Commune : Parcelle :

Numéro de requête en autorisation de construire et date du dépôt :

OCEau • Rue David-Dufour 5 • CP 206 • 1211 Genève 8
Tél. +41 (0) 22 546 74 66 • www.ge.ch

REQUETE EN AUTORISATION D'AMENAGEMENT, D'ENTRETIEN D'UN COURS D'EAU OU DE SES RIVES

Emplacement du lieu à entretenir (coordonnées) : /

☐ Nouvelle requête ☐ Site ayant déjà fait l'objet d'une autorisation d'aménagement

☐ Lac ☐ Port (nom) ☐ Cours d'eau (nom)
☐ Dragage / curage ☐ Enlèvement d'embâcles ☐ Entretien, aménagement d'ouvrage (type)

Fonction à rétablir par l'entretien, l'aménagement :

☐ Pour l'entretien d'un linéaire de cours d'eau ☐ Pour l'aménagement d'un linéaire de cours d'eau

Début (coordonnées) : / ou km :
Fin (coordonnées) : / ou km :

Les travaux envisagés nécessitent :

1.	de circuler et de travailler dans la rivière avec des engins mécaniques : si oui, sur quelle distance (en mètres) :……. lieu d'entrée dans le cours d'eau :……..	☐ Oui	☐ Non
2.	d'extraire des matériaux (dragage) : si oui, quel volume (en mètres cubes) : …… lieu de dépôt des matériaux évacués : ……	☐ Oui	☐ Non
3.	de couper des arbres :	☐ Oui	☐ Non
4.	d'effectuer des plantations :	☐ Oui	☐ Non
5.	de dériver temporairement l'eau (chenal, digue, tuyau) :	☐ Oui	☐ Non
6.	d'assécher une certaine surface (construction d'une enceinte) :	☐ Oui	☐ Non
7.	l'utilisation temporaire et/ou définitive de produits risquant de polluer les eaux : si oui, lesquels ? ……..	☐ Oui	☐ Non
8.	*de se situer sur des herbiers aquatiques lacustres ou du Rhône (voir carte SITG SITG \| Carte interactive)* si oui, se référer à la directive cantonale sur la protection des herbiers aquatiques Directive cantonale sur la protection des herbiers aquatiques lors d'interventions en milieu lacustre et dans les cours d'eau \| ge.ch	☐ Oui	☐ Non

Exécution des travaux : Date prévue : Durée envisagée :

REQUÊTE EN AUTORISATION DE POMPAGE

☐ Nouvelle requête ☐ Modification d'une autorisation en vigueur

☐ Lac ☐ Cours d'eau (nom) :

☐ Arrosage privé ☐ Arrosage agriculture ☐ Industrie ☐ Hydrothermie*

☐ Emplacement du prélèvement (coordonnées) : /

Débit de pompage souhaité : …….. L/min

OCEau • Rue David-Dufour 5 • CP 206 • 1211 Genève 8
Tél. +41 (0) 22 546 74 66 • www.ge.ch

Pour un usage industriel :

Emplacement du rejet (coordonnées) : /
Type d'installation :
Horaire journalier prévu :
Fréquence des pompages (jour(s)/semaines(s)/année) :

* **Pour un usage hydrothermique : Remplir le fichier annexe disponible sur**
Formulaire travaux d'aménagement, d'entretien de cours d'eau et du lac, pompage - K19 | ge.ch

OCEau • Rue David-Dufour 5 • CP 206 • 1211 Genève 8
Tél. +41 (0) 22 546 74 66 • www.ge.ch

CRÉATION D'UN NOUVEL EXUTOIRE (POINT DE REJET)

Critères pour la conception d'un point de rejet :

- ne pas péjorer la dynamique des eaux : l'ouvrage ne doit pas perturber l'écoulement naturel du cours d'eau ni provoquer d'affouillement au droit de l'ouvrage,
- indiquer clairement sur les plans de canalisations qu'il y a une création d'un nouvel exécutoire,
- description du concept de dissipation d'énergie,
- profil en long et plan de situation de la canalisation EP (avec mention des pentes et des diamètres),
- détails constructifs de l'exutoire (avec mention des matériaux) : vue en plan et coupe intégrant le profil de la berge,
- photos du cours d'eau au droit de l'emplacement du futur exutoire.

Les plans sont fournis à une échelle adaptée.
Reste réservée l'approbation du service de géologie, sols et déchets concernant la stabilité du versant.

Le dossier sera transmis en 2 exemplaires papier, ou format pdf

Constitution du dossier

- Formulaire (K19) avec indication des motifs, notamment le but de l'installation et les méthodes de travail envisagées,
- un plan de situation du site au 1 : 2'500e,
- un plan de situation de l'installation projetées au 1 : 2'500e,
- les plans et coupes des constructions, des installations projetées,
- un plan indiquant les surfaces touchées, les analyses des matériaux extraits s'il est prévu de les remettre dans le milieu naturel,
- un exposé des motifs (1 à 2 pages maximum),
- un extrait du plan du registre foncier figurant les installations fixes projetées ou les points de prélèvement prévus pour les installations mobiles,
- une description technique du type de pompe (en particulier le débit nominal de celle-ci en litre/minute), ainsi que des ouvrages / installations de prélèvement.

Le requérant : Le(s) propriétaires(s) **:

Date Date :

Signature : Signature :

** Si travaux dans le lac ou un cours d'eau, faire signer le propriétaire (OCEau, Capitainerie ou commune)

Envoyer le dossier à l'adresse suivante:

OFFICE CANTONAL DE L'EAU
Coordination Préavis
Case postale 206
1211 Genève 8
preavis.eau@etat.ge.ch
022.546.74.66 (9h-12h)